

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☒ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : PONTIGNAC PONTIGNAC
Complément / Service : Chez SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,6,1,9,0,4,6,6,2,D
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : DS26-0515c
Personne à contacter (déclarant) : LAMAC Damien
Date de réception de la déclaration : 19 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : ST MARDS DE BLACARVILLE
Adresse des travaux prévus : Saint-Mards-de-Blacarville

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SANEF
Personne à contacter : Franck SQUELBUT
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EU EA EL . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

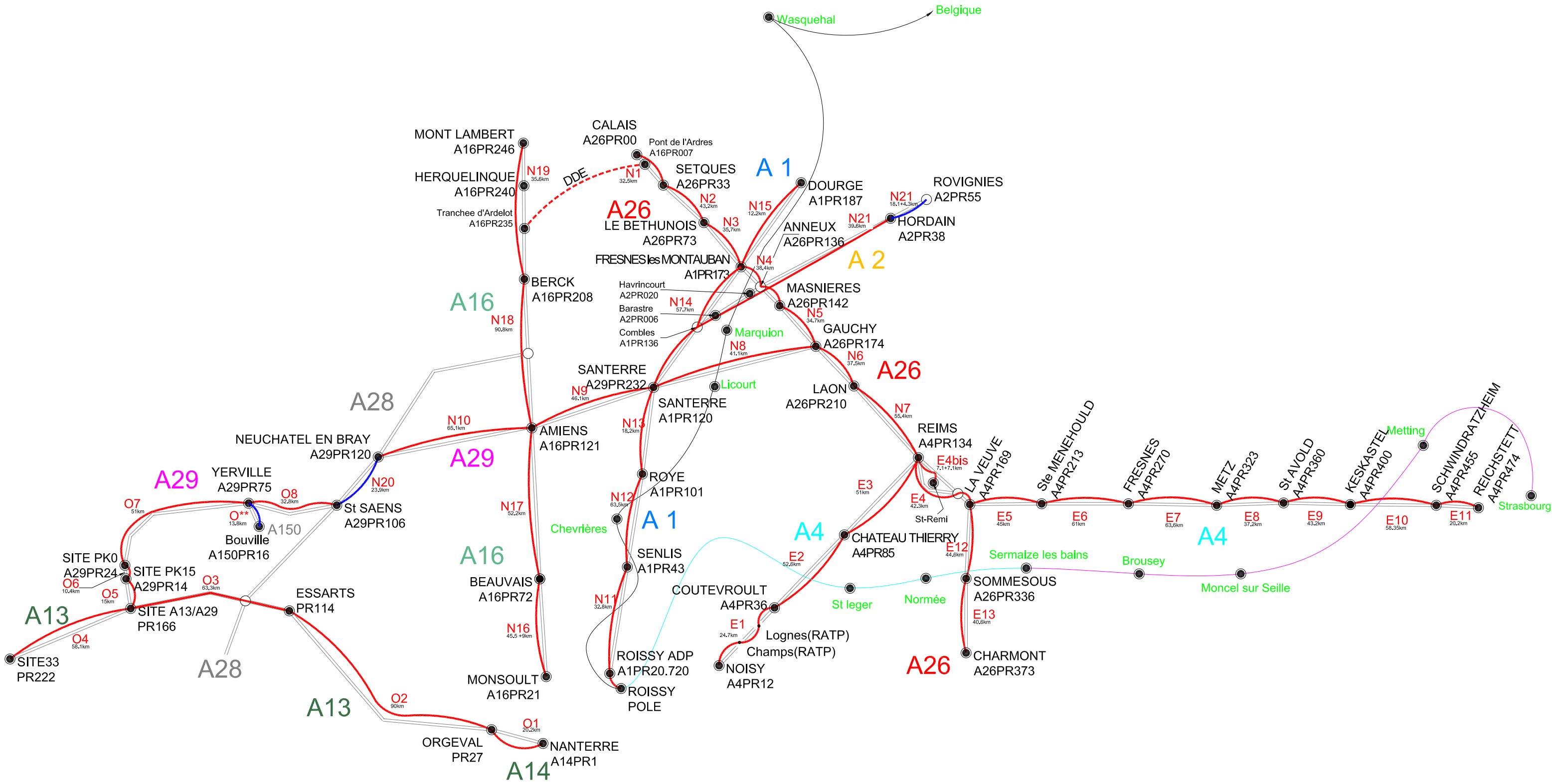
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,3,2,6,8,3,5,2,2,2
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MOUGHAL Mélissa
Signature :  **Sogelink**
Date : 23 / 06 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 3



Légende

- Section Autoroute
- Point de Raccordement
- Câbles Fibre Optique Actif
- Câbles Fibre Optique Actif en TPC
- Réseau (Telia RENO) Hors DPAC
- Réseau (Telia RECA) Hors DPAC
- Réseau (Telia REAL) Hors DPAC
- Réseau (Sanef) Hors DPAC



Logo Entreprise

R5	03/02/2020	FST	BTX	PMA	Mise à Jour General 2020
R4	11/06/2015	FST		PHY	Mise à Jour General
R3	14/03/13	FST		PHY	Mise à Jour Metres Svt Renovation 2012
R2.3	29/05/12	FST		PHY	Mise à Jour Liaison Barastre
IND	DATE	AUTEUR	VERIF	VISA	MODIFICATIONS
SCHEMA d'ARCHITECTURE GENERALE RESEAU FIBRE OPTIQUE SANEF/SAPN					
Ech: sans	Format: A3	Code Projet:		N° plan: PR__ FO DOE IndR5	Folio: 1/1



Recommandations Techniques & Consignes de Sécurité

**Travaux à proximité d'ouvrages
du Groupe SANEF / SAPN**

Sommaire

1	Préambule.....	3
2	Repérage Préalable des Ouvrages.....	4
3	Traversées de réseaux ou Trvx Proches au DPAC.....	4
4	Précaution pendant les travaux & Attitudes en cas de sinistre de nos réseaux.....	5

1 Préambule

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive.

Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages.

Les Ouvrages concernés dans les limites du Domaine Public Autoroutier Concédé (**DPAC**) sont:

- des ouvrages réseaux secs (BT, HT, Eclairage public, Télécommunication,...)
- des ouvrages réseaux humides (Assinissement, Eau Potable, Eaux usée, ...)

L'Ouvrage concerné Hors limite du Domaine Public Autoroutier Concédé (**HDPAC: cf Synop Fop GrpSANEF**) est:

- Ouvrage réseau sec (Uniquement Fibre Optique).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage, il vous appartient de prendre les dispositions recommandées par les règles de l'art.

2 Repérage Préalable des Ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiettes, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des Canalisations et ouvrages. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque ouvrage, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau > 1.5m).

Les accessoires de surface (regards, tampons, plaques...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois, ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande auprès de nos chefs de centre (reseaux humides) et responsables de maintenance (reseaux secs).

un rendez-vous de repérage sur site peut être proposé.

cf à la Liste des contacts; des Chefs de centre & responsables maintenance jointe, pour prise de rendez vous

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant, la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction...).

3 Traversées de réseaux ou Trvx Proches au DPAC

Tous travaux occasionnant une traversée de notre infrastructure Autoroutier (Forage dirigé, passage de conduite ou cables sur nos ouvrages d'Art,...); des travaux à proximité (<10m) de notre DPAC. Devront faire l'objet d'une demande au préalable d'autorisation de travaux auprès de notre service Foncier.

Cette demande est à formuler auprès de Mme BLANCHOT Aline:

- Mail: aline.blanchot@sanef.com - Tel: 03.44.63.73.64

Aucun démarrage des travaux ne pourra avoir lieu avant qu'une convention ou un accord adéquat ne soit consigné par les parties.

Le non respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité de nos reseaux en cas de sinistre.

Et est susceptible de remise en l'état avant travaux sans accord préalable de notre service foncier.

4 Précaution pendant les travaux & Attitudes en cas de sinistre de nos réseaux

Tous Travaux sur le DPAC ne pourront être commencer sans en avoir averti le chef de centre (cf à la Liste de contacts des Chefs de centre & responsables maintenance jointe).

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos infrastructures doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la côte seront réalisés à vos frais.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

En cas de dégradations des ouvrages imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir immédiatement nos services au numéro de téléphone suivant: **03 26 83 52 22**, et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent.

Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Les frais de réparation seront à votre charge.

Le non respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre

Liste des Contacts (DPAC)
Chef de Centres / Responsables Maintenances

RESEAU CHAMPAGNE ARDENNE					
Centre d'Exploitation	Axe	PR Début	PR Fin	Contact Centre	Contact Maintenance
COUTEVROULT	A140	0,000	5,850	Rémy DELFORGE 0160435602 / 0622778022 remy.delforge@sanef.com	PAUL Benjamin 0326835213 / 0626057370 benjamin.paul@sanef.com
	A4	12,700	85,500		
CHÂTEAU-THIERRY	A4	85,500	111,290	Olivier DESSENNE 0326835165 / 0659683259 olivier.dessenne@sanef.com	
REIMS	A26	240,600	263,900		
	A34	113,000	115,286		
	A344	0,000	9,545		
	A4	111,290	170,600		
SOMMESOUS	A26	297,600	373,350	Laurent MULETTE 0326605001 / 0614020230 Laurent.MULETTE@sanef.com	
STE MENEHOULD	A4	170,600	243,420		

RESEAU ALSACE LORRAINE					
Centre d'Exploitation	Axe	PR Début	PR Fin	Contact Centre	Contact Maintenance
JARNY	A4	243,420	327,780	Michel ALONSO 0387294201 / 0667270688 Michel.ALONSO@sanef.com	KLEIN Antoine 0387394103 / 0760824503 antoine.klein@sanef.com
ST AVOLD	A314	0,500	3,104	Michel ALONSO 0387294201 / 0667270688 Michel.ALONSO@sanef.com	
	A315	0,000	2,683		
	A4	327,780	390,500		
VOSGES DU NORD	A4	390,500	474,700	Christophe PIOT 0387244402 / 0622342189 Christophe.PIOT@sanef.com	

RESEAU NORD					
Centre d'Exploitation	Axe	PR Début	PR Fin	Contact Centre	Contact Maintenance
SENLIS	A1	18,810	70,838	LEMAIRE Guillaume 0344636321 / 0621820445 guillaume.lemaire@sanef.com	COLLIN Pierre 0658797673 pierre.collin@sanef.com
ROYE	A1	70,838	130,865	Christophe MIDA 0344636313 christophe.mida@sanef.com	
	A29	210,978	245,238		
ARRAS	A1	130,865	186,916	Jerome DEZ 0327726811 / 0617755798 Jerome.DEZ@sanef.com	
	A26	104,722	124,708		
CAMBRAI	A2	0,000	42,323		
	A26	124,703	143,398		
ST QUENTIN	A26	143,398	192,200	Herve RIMBAULT 0323506911 / 0672943536 Herve.RIMBAULT@sanef.com	
	A29	245,238	264,000		
LAON	A26	192,200	240,600		PAUL Benjamin 0326835213 / 0626057370 benjamin.paul@sanef.com

RESEAU COTE d'OPALE					
Centre d'Exploitation	Axe	PR Début	PR Fin	Contact Centre	Contact Maintenance
BEAUVAIS	A16	28,000	105,020	GONNET Adrien 0344103010/ 0662464898 adrien.gonnet@sapn.fr	TRAVERS Thomas 0235183950 / 0761016870 thomas.travers@sanef.com
AMIENS	A16	105,020	172,048	Samuel PODVIN 0322693411 / 0322693411 Samuel.PODVIN@sanef.com	
	A29	189,000	210,978		
POIX DE PICARDIE	A29	127,000	185,044		
WAILLY BEAUCAMP	A16	172,048	246,489	Frédéric LECOUSTRE 0344637215 / 0760066965 frederic.lecoustre@sanef.com	
ST OMER	A26	0,000	53,225	FLECHEUX Olivier 0321616610 / 0688237634 olivier.flecheux@sanef.com	COLLIN Pierre 0658797673 pierre.collin@sanef.com
BETHUNE	A26	53,225	097,500		
		097,500	104,722		

RESEAU OUEST					
Centre d'Exploitation	Axe	PR Début	PR Fin	Contact Centre	Contact Maintenance
MONTESSON	A14	5,000	21,000	BATIFOI Emmanuel 0699321308 emmanuel.batifoï@sapn.fr	MOULIN Sylvain 0235185404 / 0669307046 sylvain.moulin@sapn.fr
MORAINVILLIERS	A13	25,510	48,3260		
GAILLON	A13	48,3260	106,100	LALINEC Jeremy 0232773602 / 0607292702 Jeremy.LALINEC@sapn.fr	
	A154	0,000	8,150		
BOURG-ACHARD	A13	106,100	159,100	LALINEC Jeremy 0232773602 / 0607292702 Jeremy.LALINEC@sapn.fr	
	A131	0,000	15,130		
	A139	0,000	3,200		
PONT-L'EVEQUE	A13	159,100	222,300	LEPEC Julien 0231653801 / 0669931809 julien.lepecq@sapn.fr	
	A132	0,000	5,500		
	A29	0,000	16,600		
	A813	0,000	3,849		
ST ROMAIN DE COLBOSC	A29	23,687	53,000	HERMARY Caroline 0232704029 / 0677005851 Caroline.HERMARY@sapn.fr	
YVETOT	A150	11,177	32,492		
	A151	6,387	17,717		
	A29	53,000	107,710		